

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°182/2022

Portant sur la réglementation du stationnement du lundi 7 novembre au mercredi 7 décembre. Pour terrassement et fouille pour déplacement d'ouvrage Enedis

Le Maire de la Commune d'INZINZAC-LOCHRIST,

VU le code de la route et notamment les articles R44 et R225 ;

VU les articles L 2212-1 et L 2212-5, L 2213 à L 2213-2 et L 2512-14 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 62 du code de la route

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 07 juin 1977 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité et donc de réglementer le stationnement des véhicules Rue Françoise Dolto à l'occasion des travaux de terrassement et fouille pour le déplacement d'un ouvrage Enedis.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1

Du 07/11/2022 AU 07/12/2022 le stationnement sera interdits à hauteur des travaux rue Françoise Dolto.

ARTICLE 2

La signalisation sera mise en place et à la charge de l'entreprise Restech 14 rue de bretagne 56950 Crach

ARTICLE 3

Dès l'achèvement des travaux, l'entreprise est tenue de rétablir dans son état initial la chaussée, l'accotement ou trottoir, et de réparer tout dommage qui aura pu être causé à la chaussée et à ses dépendances.

ARTICLE 4

L'arrêté sera publié sur le site www.actes.inzinzac-lochrist.fr et affiché en tout lieu qui sera jugé utile.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, l'objet d'un recours gracieux, ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes, qui peut être saisi soit par téléprocédure (www.telerecours.fr) soit par voie postale (Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte, CS44416, 35044 Rennes Cedex).

ARTICLE 6

La police municipale et la gendarmerie de Languidic sont chargées chacune en ce qui la concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Inzinzac-Lochrist, 12/10/2022

Le Maire,

Armelle NICOLAS

Pour le Maire et Par délégation du Maire
l'adjoint à l'Environnement, aux Travaux,
Aménagement et Urbanisme
Maurice LÉCHARD

Certifié exécutoire lors de la publication en ligne :



14 OCT. 2022